



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010581

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

INTERVENTION PLANIFIEE 13487
N/REF : 1/05/2025 50H24 C:004400 I:17088
V/REF : CONTRAT N°013487 DU 24/04/2025

SDC 'Le Montelier'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 01S01-0020
IMMEUBLE : LE MONTELIER
4 A 18, RUE DU MONTELIER
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RUE DU MONTELIER- CONTACTER LES MCS M. J.CARDOSO TEL 06 73525317 OU
M. C.SAPINHO TEL 07 66088998 OU MME MARTINEZ 06 65569308

MOTIF : Intervention annuelle - EN MAI 2025

Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

CONVENIR AVEC M. CARDOSO LA DATE DE PASSAGE AVEC UN AFFICHAGE DANS
L'ALLEE - ATTENTION PORTAIL RUE

CURAGE ET POMPAGE HAUTE PRESSION :

- DES GRILLES EAUX PLUVIALES EXTERIEUR
- DE 5 TABOURETS PUISARDS EAUX USEES - EAUX PLUVIALE DANS LES DESCENTES
EXTERIEUR D'ACCES AUX CAVES
- 20ML DE CANIVEAUX EAUX USEES - EAUX PLUVIALES COTE LOCAL POUBELLES
- 40ML DE RESEAU EAUX PLUVIALES EN PASSANT PAR LE TABOURET SITUE DANS LE
PARC
(JOINDRE LE BT D'INTERVENTION A LA FACTURE)

NOTRE INTERVENTION DU 12/01/2026

OBSERVATIONS :

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EP	1	2211,00	2211,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010581

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	2211,00
T.V.A. a 10,00%	221,10
TOTAL T.T.C.En EURO	2432,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.